

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 10.11.2025
. d'affichage : 07.11.2025

N° de la délibération : 2025-155

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 46
. votants : 59

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, BOITEL Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. DEGENNE Laurent, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, LEFEVRE Philippe, URIER Francis, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît, LEMAITRE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Marc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. DEGENNE Laurent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. LEFEVRE Philippe avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. SCHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. URIER Francis était représenté par M. LETOMBE Marc-André, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES UNITES T
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA CCES

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le
ID : 080-200070985-20251117-DELIB_2025_155-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles R.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la procédure de consultation, publiée sur le BOAMP sous l'annonce n°25-49062 du 1^{er} mai 2025,

Vu la date de remise des offres fixée au 6 juin 2025 à 12h,

Vu le procès-verbal de la commission délégation de service public en date du 20 août 2025 qui a constaté l'ouverture des plis ainsi que les candidatures et les offres des sociétés VEOLIA et SUEZ,

Vu les négociations qui se sont déroulées le 27 août 2025, avec les sociétés VEOLIA et SUEZ,

Vu la date de remise des offres ultimes fixée au 1^{er} octobre à 12h,

Considérant que les membres de la commission délégation de service public, en date du 28 octobre 2025, a émis un avis favorable d'attribution de la délégation de service public, au vu du rapport d'analyse des offres, au candidat suivant : SUEZ ;

Vu le rapport d'analyse des offres, délivré aux conseillers communautaires selon les prescriptions de l'article L.1411-5 du CGCT et de l'appréciation sur l'économie générale du contrat et du choix opéré par la commission délégation de service public ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable en date du 28 octobre 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 53 voix pour, 1 abstention (M. MEREL Michel), 5 n'ont pas pris part au vote (Mme COULON Stéphanie, MM. DEMULE Frédéric, M. DUCAMPS Thomas, FORMAN Nicolas, PECRIAUX Lucas),

. autorise le Président à signer le contrat de délégation de service public avec le délégataire Suez, annexé à la présente délibération,

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le Secrétaire de séance,

